

Affiché

Le 14 JUIN 2016



ARRIVÉ le :

- 7 JUIN 2016

PREFECTURE DU LOT

Séance du 26 mai 2016 à 19 heures

Commune de BOISSIERES – Salle des Fêtes

*Aujourd'hui, vingt-six mai deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Boissières –Salle des fêtes*

Nombre de présents :

54

Nombre de votants :

49 dont 8 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. SAN JUAN Alain, Mme  
BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme  
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. GILES Jérôme,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CIEURAC  
COURS  
LABASTIDE DU VERT  
LHERM  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. GARD Michel,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

28 titulaires - 21 suppléants

BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M.  
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration à

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
DOUELLE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MAXOU  
  
MECHMONT  
MERCUES  
  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
VALROUFIE  
VERS

M. MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Héléne (procuration à M. DELPECH), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine (procuration à Mme LOOCK), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. COLIN), Mme BONNET Catherine,  
M. BRIS René,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. VAZ Victor (procuration à M. TAILLARDAS),  
M. TREIL Jean,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN),  
M. BARDINA Fabien,  
M. VIVIER Jean-Luc (procuration à M. VAYSSOUZE-FAURE),  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,  
M. LIAUZUN Christian,  
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. RIGAL Serge,  
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

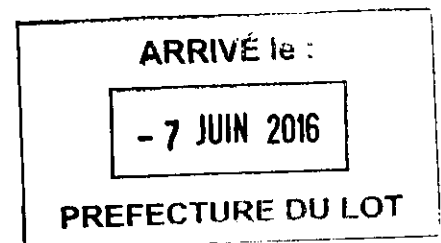
M. MOLINIE Romuald

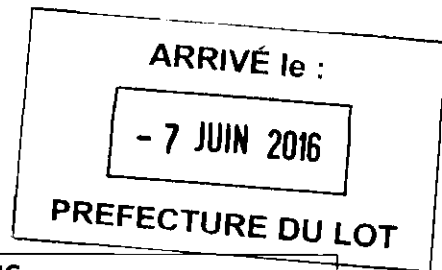
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de Maxou pour la remplacer par le plan local d'urbanisme (PLU)

A été adopté à l'UNANIMITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 26 mai 2016  
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO  
Service : Planification

**Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de Maxou pour la remplacer par le plan local d'urbanisme (PLU)**

Mesdames, Messieurs,

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Maxou, après accord du conseil municipal en date du 26/11/2015.

La commune de Maxou, par délibération en date du 22/10/2011, a prescrit l'élaboration de son PLU pour remplacer la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 19/06/2002 et par arrêté préfectoral en date du 12/07/2002.

La commune a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en date du 13/11/2013 et du 17/10/2014.

Les services de la Direction Départementale des Territoires du Lot demandent, conformément à la doctrine de l'Etat que la carte communale soit abrogée pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLU. Ils demandent que soit appliqué le principe de parallélisme des formes en prescrivant l'abrogation de la carte communale puis en la soumettant à enquête publique.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence «plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale»,  
Vu la délibération du Conseil municipal de Maxou, en date du 26/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du PLU de Maxou,  
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Maxou,  
Vu la carte communale de Maxou, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 19/06/2002 et par arrêté préfectoral en date du 12/07/2002,  
Vu la délibération du Conseil municipal de Maxou prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 22/10/2011,  
Vu la doctrine de l'Etat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de prescrire l'abrogation de la carte communale de Maxou pour la remplacer par le plan local d'urbanisme ;
- DIT que le dossier d'abrogation de la carte communale sera soumis à une enquête publique unique avec celle relative au plan local d'urbanisme ;
- DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot ;
- DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Maxou pendant un mois,
  - mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Lot,
  - publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, conformément à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales ;
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE